



les Globules
CENTRE DE LA PETITE ENFANCE

Politique de gestion des allergies et des intolérances

Document adopté par le conseil d'administration le 20 décembre 2023

Table des matières

| | |
|--|----|
| INTRODUCTION | 4 |
| 1. DÉFINITIONS ET SYMPTÔMES | 4 |
| L'INTOLÉRANCE ALIMENTAIRE | 4 |
| SYMPTÔMES | 4 |
| LA MALADIE COELIAQUE | 4 |
| SYMPTÔMES | 5 |
| LA SENSIBILITÉ CHIMIQUE | 5 |
| LES ALLERGIES SANS ANAPHYLAXIE | 5 |
| SYMPTÔMES | 5 |
| L'ALLERGIE ALIMENTAIRE | 6 |
| SYMPTÔMES | 6 |
| ANAPHYLAXIE | 6 |
| LES ALLERGÈNES | 7 |
| DÉFINITION | 7 |
| LES ALLERGÈNES PRIORITAIRES | 7 |
| 2. LES MÉDICAMENTS | 7 |
| LES ANTIHISTAMINIQUES | 7 |
| L'ÉPINÉPHRINE | 8 |
| EFFETS SECONDAIRES | 8 |
| INJECTION ET AUTO-INJECTION | 8 |
| AUTORISATION SPÉCIALE | 8 |
| 3. PROCÉDURES – ORGANISATION ET PREVENTION | 9 |
| IDENTIFICATION DE L'ENFANT ALLERGIQUE : FICHE NOMINALE | 9 |
| REPAS : VAISSELLES VERTES | 9 |
| NETTOYAGE : LOCAUX, MOBILIER, JOUETS ET HYGIÈNE | 9 |
| FORMATION DU PERSONNEL DU CPE | 10 |
| INTÉGRATION DES NOUVEAUX ALIMENTS : À LA POUPONNIÈRE | 10 |
| NOURRITURE APPORTÉ DE LA MAISON | 10 |
| ROUTINES À ADOPTER | 11 |
| 5) PROCEDURE D'INSCRIPTION CHEZ LES ENFANTS ALLERGIQUES | 12 |
| INSCRIPTION DES ENFANTS | 12 |
| PROCÉDURES INTERNES AVANT OU LORS DE L'ARRIVÉE DE L'ENFANT | 12 |
| 7) LA SANTÉ DES ENFANTS : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE! | 13 |

| | |
|--|----|
| RESPONSABILITÉS DE LA RESPONSABLE EN ALIMENTATION | 13 |
| RESPONSABILITÉS DE L'ÉDUCATRICE TITULAIRE | 14 |
| RESPONSABILITÉS DES AUTRES ÉDUCATRICES DU CPE ET DE LA REMPLAÇANTE..... | 14 |
| RESPONSABILITÉS DES PARENTS | 15 |
| RESPONSABILITÉS DU CPE, SOIT LA DIRECTRICE ADJOINTE | 16 |
| RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION..... | 16 |
| UN INCIDENT/ACCIDENT SURVIENT.... QUE FAIRE? | 17 |
| PROTOCOLE D'INTERVENTION ET MARCHE À SUIVRE EN CAS DE RÉACTION ANAPHYLACTIQUE | 17 |
| ENFANTS CONNUS À RISQUE D'ANAPHYLAXIE | 17 |
| Annexe..... | 19 |
| Annexe B..... | 20 |
| Registre des allergies et intolérances..... | 20 |
| Annexe C..... | 21 |
| Annexe D | 22 |
| Annexe E..... | 25 |

INTRODUCTION

Depuis quelques années, le phénomène des allergies et des intolérances alimentaires prend de plus en plus d'ampleur. Nous avons donc décidé de nous doter d'une politique de gestion des allergies alimentaires dans notre installation, afin de nous aider à appliquer des mesures concrètes dans le quotidien.

De plus en plus d'enfants souffrent d'allergies alimentaires. Celles-ci apparaissent généralement avant l'âge de 4 ans puisque le système digestif et le système immunitaire sont encore immatures. La gestion des allergies et des intolérances alimentaires est donc un véritable enjeu pour nous qui recevons des enfants âgés de 6 mois à 5 ans.

Dans l'ensemble de cette politique, afin d'alléger le texte, lorsque nous parlerons « d'allergies » ce terme englobera également les « intolérances alimentaires ».

Afin d'assurer la santé et la sécurité des enfants, le CPE mise sur trois stratégies :

1. Une communication efficace avec les parents et entre les intervenants du CPE.
2. Un partage des responsabilités par les parents et chacun des membres de l'équipe de travail.
3. Des procédures et des routines rigoureuses, puisque la seule protection face aux allergies est d'éviter tout contact avec l'allergène.

Ainsi, cette politique établit des balises claires permettant d'encadrer l'alimentation des enfants de façon sécuritaire tout en préservant le plaisir de manger.

1. DÉFINITIONS ET SYMPTÔMES

L'INTOLÉRANCE ALIMENTAIRE

L'intolérance alimentaire correspond à l'incapacité de supporter un médicament, un aliment ou un additif alimentaire aux doses tolérées par les autres individus. L'intolérance alimentaire entraîne des réactions physiques qui ne mettent pas en cause le système immunitaire. Les personnes intolérantes à un aliment peuvent tolérer des traces ou de petites quantités de l'aliment.

SYMPTÔMES

Les symptômes de l'intolérance alimentaire varient beaucoup et dépendent de la quantité ingérée. Cependant, ils sont plus susceptibles de se manifester au niveau du système gastro-intestinal : gaz, coliques, nausées, vomissements, diarrhées ou maux de ventre.

LA MALADIE COELIAQUE

La maladie cœliaque est une réponse immunitaire à la protéine du gluten de certaines céréales (l'avoine, le blé, l'épeautre, le kamut, l'orge, le seigle, triticale). Toutefois, les réactions diffèrent de celles des allergies alimentaires.

SYMPTÔMES

Cette maladie cause principalement des symptômes digestifs (Ex. : la diarrhée) qui conduisent à la malabsorption de certains éléments nutritifs, notamment les protéines, le fer et le calcium.

LA SENSIBILITÉ CHIMIQUE

La sensibilité chimique survient lorsque des substances chimiques naturellement présentes ou ajoutées dans des aliments provoquent une réaction indésirable chez une personne. La caféine présente dans le café, la tyramine que contiennent les fromages vieillis ainsi que le glutamate de sodium (rehausseur de saveur) font partie des substances chimiques qui provoquent des sensibilités.

LES ALLERGIES SANS ANAPHYLAXIE

Les allergies sans anaphylaxie sont déclenchées lors de l'inhalation de moisissures, de poils d'animaux, de poussières et de pollens. Elles peuvent provoquer une rhinite ou de l'asthme, mais ne devraient pas mettre la vie en danger si elles sont traitées rapidement. Certaines réactions d'hypersensibilité du système immunitaire causées par la consommation d'un aliment ne sont pas plus à risque d'anaphylaxie. Citons en exemple la maladie cœliaque, certains types d'eczéma et le syndrome pollen-aliment. Puisqu'il est souvent difficile de déterminer la gravité d'une réaction allergique seulement par l'observation des symptômes, la meilleure réaction est de suivre le plan d'urgence prescrit par le médecin qui connaît le type d'allergie de l'enfant et qui prescrit la médication appropriée. Dès l'apparition des symptômes typiques de l'allergie, le plan d'action d'urgence est débuté.

Les symptômes potentiels à observer chez l'enfant doivent être mentionnés sur la fiche d'information complétée par le médecin.

SYMPTÔMES

Bouche

- Démangeaison, brûlure et enflure des lèvres, langue, bouche ou gorge
- Eczéma

Peau

- Démangeaison
- Rougeurs
- Chaleur
- Enflure
- Éruptions

Nez

- Écoulement
- Éternuements
- Démangeaison
- Congestion

Poumons

- Toux
- Étouffement
- Essoufflement
- Respiration difficile
- Sifflement
- Voix rauque

Bouche

- Démangeaison au palais

Estomac-intestin

- Nausée
- Vomissements
- Douleurs ou crampes
- Diarrhée
- Constipation

Yeux

- Démangeaison
- Larmoiements
- Enflure
- Rougeurs

L'ALLERGIE ALIMENTAIRE

L'allergie alimentaire est une réaction d'hypersensibilité du système immunitaire face à une protéine (allergène). Elle peut être immédiate ou tardive, limitée ou généralisée. La réaction se manifeste après l'ingestion ou l'inhalation d'un aliment ou encore à la suite du contact d'un aliment avec la peau. L'allergie peut mener à une sévère réaction et peut même être fatale.

SYMPTÔMES

La réaction allergique peut survenir de façon soudaine (dans les 2 heures suivant l'ingestion de l'allergène) ou de façon retardée (jusqu'à 48 heures plus tard). Une réaction allergique peut affecter tous les systèmes du corps, à différents degrés :

Système respiratoire

- Difficulté à respirer
- Gorge serrée
- Rhinite (inflammation des voies nasales)
- Respiration bruyante

Système digestif

- Crampe
- Nausée
- Vomissement
- Diarrhée
- Difficulté à avaler

Système cutané

- Enflure des lèvres
- Enflure de la langue ou du visage, ou des deux
- Urticaire

Autres symptômes

- Confusion
- Étourdissement
- Perte de conscience
- Anaphylaxie

Système cardiovasculaire

- Chute de pression artérielle
- Arrêt cardiaque Arythmie

ANAPHYLAXIE

Réaction allergique généralisée et grave qui, en l'absence de traitement, peut entraîner la mort. De toutes les manifestations allergiques, l'anaphylaxie est celle qui nécessite l'intervention la plus urgente.

Cette réaction sévère touche à la fois les systèmes respiratoire, cutané, cardiovasculaire et digestif. L'anaphylaxie se caractérise par plusieurs des symptômes mentionnés précédemment, qui peuvent se manifester isolément ou en groupe. La réaction peut débuter par une démangeaison, de l'urticaire, des vomissements, de la diarrhée ou une enflure des lèvres ou du

visage. Les cas les plus sévères peuvent présenter une obstruction de la gorge qui empêche la respiration et peut entraîner l'inconscience et la mort.

Les réactions anaphylactiques sont imprévisibles. Une même personne est susceptible de présenter des symptômes dont la progression peut varier de façon importante d'un épisode à l'autre. On parle de « choc anaphylactique » lorsque la réaction provoque une chute de la pression artérielle.

LES ALLERGÈNES

Au Canada, on a recensé au-delà de 160 aliments pouvant causer des réactions allergiques.

DÉFINITION

C'est une protéine, contenue dans un aliment, qui est reconnue par le système immunitaire et qui provoque le déclenchement d'une réaction allergique. Ces protéines allergènes sont habituellement très stables à la chaleur (il existe des exceptions à déterminer avec l'allergologue), ce qui explique pourquoi un aliment reste la plupart du temps allergène après la cuisson.

LES ALLERGÈNES PRIORITAIRES

Les allergènes prioritaires et les sources de gluten doivent obligatoirement figurer sur la liste des ingrédients ou à la fin de celle-ci, accompagnés de la mention « contient ». Et ce, en raison du Règlement sur les aliments du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et du Règlement sur les aliments et drogues de Santé Canada qui exigent que les aliments préemballés portent une étiquette visible comportant notamment la composition du produit.

2. LES MÉDICAMENTS

Certains médicaments aident à contrôler les symptômes et peuvent même sauver la vie d'une personne présentant une réaction anaphylactique suite au contact avec un allergène.

L'enfant dont l'allergie a été diagnostiquée devrait toujours avoir son (ses) médicament(s). En cas de besoin, le personnel du CPE pourra l'administrer aux premiers signes d'alarme et dans les plus brefs délais. Le personnel peut administrer un médicament à un enfant, si et seulement si, le parent fournit une autorisation écrite. Ce médicament doit absolument être prescrit par un médecin et identifier par l'étiquette du pharmacien.

Le règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance demande que :

- Les médicaments soient entreposés dans un espace de rangement gardé sous clé;
- Les auto-injecteurs d'épinéphrine doivent être conservés dans un endroit hors de la portée des enfants, connu de tous les intervenants sans être sous clé.
- Le plan d'urgence pour l'anaphylaxie et la fiche d'utilisation de l'auto-injecteur doivent être affichés sur la porte où se trouve le médicament.

LES ANTIHISTAMINIQUES

Le médecin peut prescrire un antihistaminique (Réactine®, Bénadryl®, Allernix®, Allerdryl®, etc.) pour le traitement de symptômes mineurs d'allergie, tels que :

- Rhinite (rhume des foins),
- Réactions locales d'urticaire,

- Piqûres de moustiques,
- Eczéma, etc.

Pour le dosage et le mode d'administration des antihistaminiques, la personne responsable se fie aux recommandations inscrites par le médecin sur la prescription médicale. Même si cette classe de médicaments est disponible sans ordonnance, il ne peut être administré à l'enfant sans cette prescription médicale.

Les antihistaminiques ne doivent jamais être utilisés comme médicaments d'urgence dans les cas d'anaphylaxie; ils peuvent cependant être utilisés comme complément à l'épinéphrine.

L'ÉPINÉPHRINE

L'épinéphrine est le médicament pour le traitement d'urgence des réactions allergiques graves. Conçu uniquement comme un traitement de soutien d'urgence, il ne peut remplacer les soins médicaux ou hospitaliers. L'épinéphrine est disponible sous forme d'auto-injecteur à 1 dose (EpiPen®) ou à 2 doses (Twinject®).

L'épinéphrine étant sensible à la chaleur et à la lumière, on conserve l'auto-injecteur dans un endroit frais (température de la pièce) et sombre. Placer l'auto-injecteur dans un endroit facilement accessible de façon à voir le nom de l'enfant sur la prescription. Vérifier la date de péremption de l'auto-injecteur et le remplacer s'il n'est pas utilisé et qu'il est périmé. Ce médicament doit être disponible en tout temps et de façon rapide pour les personnes susceptibles de l'administrer.

L'auto-injecteur d'épinéphrine peut être acheté sans ordonnance. Cependant, une ordonnance médicale est exigée par le CPE pour l'administrer à l'enfant allergique.

EFFETS SECONDAIRES

Certains effets secondaires peuvent survenir après l'injection : rougeur ou pâleur, tremblements, étourdissements, faiblesse, mal de tête, nervosité ou rythme cardiaque rapide. Cela ne doit en aucun cas freiner l'injection d'épinéphrine lorsque l'action est justifiée. Les bénéfices de l'injection en cas d'anaphylaxie dépassent amplement les effets secondaires.

INJECTION ET AUTO-INJECTION

La lecture du mode d'emploi est primordiale ainsi que la formation du personnel concerné. Considérant l'urgence d'agir lorsque l'on doit administrer le médicament, le CPE veille à former le personnel.

AUTORISATION SPÉCIALE

Le CPE possède un auto-injecteur pour répondre à certaines situations d'urgence telles que :

- Lors d'une situation où le dispositif de l'auto-injecteur ne fonctionnerait pas;
- Dans le cas où une seconde dose doit être administrée avant l'arrivée des ambulanciers;
- Pour une réaction grave imprévue où la vie d'une personne est en jeu.

3.PROCÉDURES – ORGANISATION ET PRÉVENTION

Le personnel de direction du CPE et la cuisine assurent un traitement efficace des données inscrites au dossier des enfants concernant leur santé, les allergies et les intolérances. Des précautions particulières sont prises afin d'identifier les cas d'allergie et d'intolérance, et ce, à toutes les étapes et à tous les niveaux, soit:

- Entre le parent et le personnel
- Avec tout le personnel du CPE
- Avec la responsable en alimentation
- Avec le personnel éducateur lors de remplacements
- En affichant **la fiche d'identification de l'enfant pour les allergies et intolérances** aux endroits stratégiques (annexe A)
- Dans Amisgest dans le dossier de l'enfant et dans la section allergies

IDENTIFICATION DE L'ENFANT ALLERGIQUE : FICHE NOMINALE

Lorsqu'un enfant souffre d'une allergie ou intolérance confirmée par un médecin (Annexe E), une **fiche d'identification de l'enfant pour les allergiques et intolérances** (Annexe A) est remplie en collaboration avec le parent et l'équipe et les informations sont enregistrées dans Amisgest.

Afin d'éviter des accidents/incidents et de faciliter le travail et la communication de tout le personnel du CPE, **la fiche d'identification de l'enfant pour les allergies et intolérances** est:

- Affichée dans la cuisine
- Affichée dans le local de l'enfant (même endroit dans tous les locaux)
- **Le registre des allergies et intolérances** (Annexe B) des enfants du CPE est affiché dans tous les locaux et mis à jour par la direction systématiquement
- Avant le début de la fréquentation de l'enfant au CPE, ou dès l'apparition d'un signe d'allergie ou d'intolérance, plusieurs photos identiques et récentes de l'enfant sont prises afin de préparer le matériel nécessaire à l'identification

REPAS : VAISSELLES DE COULEUR

Aux repas, l'enfant allergique mange toujours dans de la vaisselle de couleur afin de bien voir la différence entre lui et les autres enfants. Les aliments servis à l'enfant allergique sont transportés dans des contenants hermétiquement fermés ou recouverts de pellicule transparente, identifiés par la photo de l'enfant.

NETTOYAGE : LOCAUX, MOBILIER, JOUETS ET HYGIÈNE

Afin d'éviter la transmission ou la propagation de bactéries, le nettoyage et la désinfection font partie des routines d'hygiène normales et obligatoires dans les milieux de garde. Le personnel éducateur nettoie et désinfecte toutes les surfaces (tables, chaises, planchers) ainsi que les mains et visages des enfants.

FORMATION DU PERSONNEL DU CPE

Notre personnel suit et renouvèle au 3 ans les cours de premiers soins volet allergie sévère (tel qu'exigé par la MFA) afin de :

- Connaître les signes et symptômes des allergies ou intolérances;
- Comprendre la distinction entre les allergies potentiellement mortelles et les autres, et ainsi éviter de créer une panique inutile;
- Réagir de façon adaptée et de bien utiliser l'auto-injecteur;
- Être apte à réduire les risques d'introduction accidentelle d'allergènes dans les aliments des enfants allergiques;
- Connaître les méthodes adéquates de manipulation des aliments afin d'éviter la contamination croisée.

INTÉGRATION DES NOUVEAUX ALIMENTS : À LA POUPONNIÈRE

Il est toujours préférable pour le poupon que tout nouvel aliment soit introduit dans son alimentation par son parent, à la maison. Lors de l'inscription au CPE, et plus particulièrement à la pouponnière, le parent doit remplir la fiche **intégration des nouveaux aliments** (Annexe C) et la maintenir à jour avec l'éducatrice et la cuisinière. Cette fiche est d'une importance particulière lorsque le poupon présente des signes d'allergie ou d'intolérance ou lorsqu'il y a un historique d'allergie alimentaire dans la famille immédiate. Par mesure de prudence, une chaise haute est identifiée et réservée à l'enfant allergique.

NOURRITURE APPORTÉE DE LA MAISON

- Il est interdit à quiconque d'apporter au CPE de la nourriture qu'elle soit liquide ou solide;
- La nourriture offerte au CPE doit y avoir été préparée sans aucune exception.

Cas particuliers :

Le CPE peut offrir aux parents la possibilité d'apporter tous les repas et collations de leur enfant allergique lorsque celui-ci réagit à plusieurs allergènes, ou à un allergène offert fréquemment dans le menu. Si le parent choisit cette option, il doit prendre une entente avec la direction ou les personnes impliquées quant à la procédure à suivre. Le CPE fera alors un suivi de tous les aliments apportés au CPE, afin de vérifier la présence d'un allergène qui pourrait nuire à un autre enfant. Si une boîte à lunch est utilisée, celle-ci doit être identifiée au nom de l'enfant et utilisée pour tous les repas.

IMPORTANT

- Les arachides, les noix et tout aliment qui en contient sont éliminés des menus et collations du CPE. Sans éliminer les accidents/incidents, cette mesure contribue à les réduire.
- Éviter l'échange ou le partage de nourriture, d'ustensiles et de récipients. Les éducatrices encouragent les enfants en ce sens.
- Toute surface (tables, chaises hautes, mobilier) de même que les jouets doivent être soigneusement nettoyés afin d'éliminer tout résidu d'aliments.
- Le lavage des mains doit se faire avant et après avoir mangé.

- Prioriser des collations que tous les enfants peuvent manger, allergiques ou non. Si cela n'est pas possible, favoriser des collations similaires pour que l'enfant allergique soit inclus.
- Les bricolages, les expériences culinaires ou autres activités intérieures doivent être faites avec des aliments non allergènes ou n'ayant pas été en contact avec un allergène.
- Pour les occasions spéciales ou les sorties, consulter les parents des enfants allergiques pour l'achat et la préparation des aliments.

ROUTINES À ADOPTER

Le CPE tient toujours compte des allergies alimentaires des enfants concernés:

- Lors de la préparation des repas et des collations;
- Lors des activités spéciales et des sorties;

Les routines suivantes sont nécessaires:

- De la vaisselle de couleur assignée en exclusivité pour les enfants allergiques;
- La responsable en alimentation et l'éducatrice responsable du groupe sont les seules personnes à pouvoir servir de la nourriture aux enfants allergiques.

IMPORTANT en tout temps, les routines suivantes doivent être STRICTEMENT respectées, même si le repas ou les collations ne contiennent aucun allergène :

- L'éducatrice veille à ce que les enfants se lavent les mains ou lave les mains des enfants, au besoin;
- L'éducatrice se lave les mains;
- Asseoir chacun à sa place. Selon l'âge de l'enfant allergique, l'éducatrice verra à placer sa chaise un peu à l'écart, ou à la placer face aux autres enfants qui sont à la table. Respecter une distance raisonnable entre les enfants;
- Au dîner : tous les enfants doivent être assis avant l'entrée de la nourriture dans le local;
- Répéter les consignes aux enfants : personne ne doit se lever pendant la collation ou le repas;
- Servir la nourriture à l'enfant allergique en premier et aux autres enfants par la suite;
- Si l'enfant allergique redemande une portion supplémentaire au dîner, ou a besoin d'un soin particulier (ex. moucher son nez) l'éducatrice se lave les mains avant et après l'intervention ;
- Lorsque l'enfant allergique a terminé, nettoyer son espace puis lui donner un livre ou un jeu lui permettant d'attendre que tous les enfants et l'équipement soient nettoyés;
- Distribuer les débarbouillettes personnelles et veiller à ce que les enfants se nettoient adéquatement le visage et les mains, les assister au besoin;
- Changer les vêtements souillés, au besoin, surtout si la collation ou le repas contient un allergène;
- Permettre aux enfants non allergiques de se lever et d'aller jouer;
- Nettoyer le dessus, le rebord et le dessous de la table ainsi que les chaises;
- Sortir la vaisselle et la nourriture du local;
- Balayer le plancher et le laver là où des substances allergènes auraient été renversées;
- Se laver les mains (éducatrice);
- Lorsque l'environnement est sécuritaire et sans présence de nourriture, permettre à l'enfant allergique de se lever et d'aller jouer.

5) PROCÉDURE D'INSCRIPTION CHEZ LES ENFANTS ALLERGIQUES

Le CPE accueille des enfants présentant des allergies ou intolérances alimentaires, un système de communication plus spécifique et plus systématique est donc mis en place.

INSCRIPTION DES ENFANTS

À l'inscription de l'enfant allergique au CPE, **la fiche santé de l'enfant** (Annexe D) est remise aux parents et par la suite la cuisinière planifie une rencontre avec les parents pour connaître les besoins spécifiques de celui-ci. En plus de rassurer les parents, c'est aussi l'occasion de présenter la politique de gestion des allergies alimentaires comprenant les procédures à suivre en cas de réactions. Au CPE, l'éducatrice titulaire du groupe, la responsable en alimentation et un membre du personnel administratif sont invités à participer aux discussions. En effet, plus les gens soucieux du bien-être de l'enfant sont impliqués dans le processus d'intégration, plus le CPE s'assure de la sécurité de tous.

PROCÉDURES INTERNES AVANT OU LORS DE L'ARRIVÉE DE L'ENFANT

- Remplir la fiche santé de l'enfant (Annexe D)
- Remplir le registre des allergies (Annexe C) affiché dans la cuisine, les locaux et le bureau de la direction.
- Demander un certificat médical attestant les allergies de l'enfant, les symptômes ainsi que les mesures à prendre en cas de réaction allergique afin de remplir la fiche d'identification de l'enfant pour les allergies et intolérances (Annexe A) avec la responsable alimentaire
- Demander de faire remplir au médecin le plan d'urgence pour l'anaphylaxie (si épipen)
- Demander de fournir les médicaments d'urgence (auto-injecteur d'épinéphrine ou autres) accompagnés de la prescription médicale
- Obtenir une autorisation écrite du parent afin de permettre au personnel du CPE d'utiliser l'auto-injecteur d'épinéphrine ou autres médicaments en cas de besoin
- La cuisinière en collaboration avec les parents analyse le menu et ses ingrédients en fonction des restrictions alimentaires afin d'apporter les changements nécessaires
- Prévoir d'identifier l'enfant allergique à l'aide d'un porte-clé de couleur (les autres enfants sont transparents)
- Prévoir le rangement de l'auto-injecteur d'épinéphrine dans un endroit facile et rapide d'accès pour tous les membres du personnel, et ce, en tout temps;

Si un enfant développe une allergie ou une intolérance alors qu'il fréquente déjà le CPE, la démarche précédente doit être appliquée le plus tôt possible. Lorsqu'un enfant souffre d'allergie ou d'intolérance, le certificat médical doit être complété par médecin traitant. Cette confirmation doit contenir tous les renseignements inhérents au traitement et aux procédures à suivre en cas d'urgence.

7) LA SANTÉ DES ENFANTS : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE!

Chacun a des responsabilités qui sont propres à la fonction qu'il occupe au sein du CPE en lien avec l'enfant allergique.

RESPONSABILITÉS DE LA RESPONSABLE EN ALIMENTATION

- Proposer des menus qui tiennent compte des exigences alimentaires des enfants avec restrictions alimentaires et effectuer l'achat des aliments en conséquence
- Cuisiner et préparer les aliments en évitant la contamination croisée et en sachant contrôler les allergènes
- Faire et mettre à jour les fiches d'identification des enfants allergiques en suivant le code de couleur (blanc, rose, rouge) pour la cuisine et les locaux
- Dresser, mettre à jour et connaître la liste des aliments interdits au CPE
- Avec le code de couleurs adopté par le CPE, identifier sur la fiche d'identification de l'enfant (blanc, rose, rouge) qui a des allergènes connus
- Systématiser les mesures d'hygiène, soit le lavage des mains entre chaque manipulation, le nettoyage et l'assainissement régulier des surfaces de travail et toute autre mesure nécessaire
- S'assurer que les photos et les particularités (mises à jour) de chaque enfant avec restrictions alimentaires soient affichées bien à la vue dans la cuisine et faire le suivi avec l'éducatrice et la direction
- Pour le service des collations et du repas, utiliser des ustensiles et de la vaisselle en respectant le code de couleur attribué à l'enfant
- Préparer des aliments pour les enfants allergiques avant les collations et le dîner des autres enfants
- Collaborer avec les parents pour l'élaboration des menus. C'est à l'occasion de la première rencontre avec le parent que le menu initial devrait être discuté et les repas spéciaux nécessaires, identifiés.
- Aux collations et au dîner, assurer le transport du lait et de la nourriture dans le local où se trouve l'enfant en évitant la contamination par des allergènes et procéder avec l'éducatrice à une vérification des aliments contenus dans la nourriture
- Aux collations et au dîner, assurer le transport du lait et de la nourriture du local à la cuisine
- Faire un suivi auprès des fournisseurs quant à la présence d'allergène et à la contamination du produit et des aliments.

RESPONSABILITÉS DE L'ÉDUCATRICE TITULAIRE

- Collaborer à l'organisation d'une rencontre avec les parents de l'enfant, le personnel du CPE qui pourrait avoir à intervenir lors d'une réaction allergique, c'est-à-dire les éducatrices de relève et remplaçantes, le personnel administratif et la responsable en alimentation
- Avoir une discussion en début et fin d'année avec les parents et la cuisinière pour expliquer les allergies de l'enfant
- Connaître les signes et symptômes d'une réaction allergique, connaître et savoir appliquer le protocole mis en place et être en mesure d'administrer les traitements adéquats
- En cas de doute lors d'un repas ou d'une activité, vérifier deux fois plutôt qu'une les aliments contenus dans la nourriture de l'enfant allergique avec la responsable en alimentation
- Surveiller et vérifier les dates de péremption des auto-injecteurs afin d'avertir les parents d'un remplacement prochain
- Voir à la propreté du local (tables, chaises, plancher) et des enfants après les repas et collations
- Si les contenant ne proviennent pas de la cuisine, il faut les laver et les désinfecter au lave-vaisselle du CPE.
- Choisir des aliments sûrs pour les activités de bricolage ou de cuisine (éviter au besoin les œufs de Pâques, pâtes alimentaires avec œufs, peinture avec du Jell-O, crayons de cire avec soya, pâte à modeler, boîte d'œufs vide, etc.)
- Sensibiliser l'ensemble des enfants du groupe aux allergies alimentaires et à l'importance d'éviter les échanges de nourriture ou d'ustensiles entre eux
- Offrir aux enfants allergiques seulement les aliments identifiés à leur nom
- En cas d'activités spéciales, vérifier si l'enfant peut y participer et adapter l'activité en conséquence
- S'abstenir d'apporter pour soi des collations ou des repas qui contiennent des allergènes ciblés par le CPE.

RESPONSABILITÉS DES AUTRES ÉDUCATRICES DU CPE ET DE LA REMPLAÇANTE

- Comprendre et appliquer le protocole mis en place par le CPE
- Connaître les signes et symptômes des allergies et intolérances, savoir utiliser l'auto-injecteur et appliquer les mesures d'urgence adéquates
- Lors d'un remplacement ou de l'absence de l'éducatrice titulaire, s'assurer de prendre connaissance des documents afin de retracer l'information requise pour les enfants allergiques
- Sensibiliser tous les enfants concernant les allergies alimentaires, particulièrement dans les groupes où il y a présence d'enfants allergiques
- S'abstenir d'apporter pour soi des collations ou des repas qui contiennent des allergènes ciblés par le CPE.

RESPONSABILITÉS DES PARENTS

Par rapport à la direction du CPE, le parent devra :

- Fournir un certificat médical mis à jour au début de chaque année attestant de l'allergie de l'enfant (une liste des allergies connues, des symptômes et quoi faire en cas de réaction)
- Remettre au CPE la (les) prescription(s) nécessaire(s) pour l'utilisation de médicament (auto-injecteur, Benadryl, etc.)
- Compléter tous les documents requis par le CPE et fournir le matériel nécessaire (médicament, auto-injecteur, etc.)
- Remplir l'autorisation d'administration de médicament et signer
- Par écrit, informer la directrice adjointe du CPE de l'évolution des intolérances ou des allergies chez l'enfant et l'avertir de tout changement au dossier médical de l'enfant, dès qu'il se produit
- Informer la direction lorsqu'il pense que le protocole du CPE n'est pas appliqué correctement par un membre du personnel
- Partager ses suggestions afin d'améliorer le protocole en place
- Collaborer avec la responsable de l'alimentation pour l'élaboration de menus en suggérant ou en fournissant une liste de produits alimentaires tolérés par l'enfant ainsi que diverses recettes appréciées par celui-ci
- Avertir le CPE lors de l'introduction d'un nouvel aliment et des réactions, le cas échéant
- Inscire l'absence de l'enfant le plus tôt possible dans Amisgest (vacances, maladies, etc.) afin de faciliter la planification du repas et des collations.

À l'arrivée de l'enfant allergique au CPE, la direction pourrait se réserver le droit de refuser l'accès à l'enfant si le parent a oublié d'apporter le médicament ou omis de remplacer un médicament périmé, car le personnel n'est plus en mesure d'assurer la sécurité de l'enfant.

Par rapport à l'éducatrice de l'enfant, le parent devra :

- Fournir le médicament de l'enfant et noter sa date d'expiration, afin de le changer sans délai lorsqu'il sera périmé
- S'assurer d'apporter la médication requise
- Dès l'arrivée le matin et par mesure de prévention supplémentaire, le parent s'assure d'informer l'éducatrice remplaçante que l'enfant a des allergies alimentaires
- Lors d'un changement de groupe, s'assurer de rencontrer la nouvelle éducatrice afin de passer en revue les mesures qu'elle va mettre en œuvre (informer des enfants du groupe des restrictions alimentaires et des allergies de l'enfant, informer les autres parents du groupe afin de les sensibiliser à l'importance de laver les mains et le visage de leur enfants avant son arrivé au CPE...)

Par rapport à l'enfant, le parent devra :

- L'encourager à développer son autonomie face à sa condition et à le responsabiliser dès son plus jeune âge aux précautions à prendre
- En fonction de l'âge de l'enfant, lui montrer comment procéder à l'auto-injection d'épinéphrine;

- Voir à ce qu'il porte son bracelet médical, s'il en a un
- Faire comprendre à l'enfant des dangers que présentent l'échange et le partage d'aliments

Malgré la mise en place d'une politique de gestion des allergies alimentaires et la bonne volonté du CPE afin d'éviter de tenir à l'écart l'enfant allergique, il est possible que ce dernier ressente sa différence comme un fardeau, qu'il se sente rejeté du groupe. Le parent doit rester vigilant et se tenir à l'affût de tout signe de malaise que l'enfant pourrait laisser paraître en ce sens; la collaboration qu'il apporte à l'éducatrice est donc essentielle.

RESPONSABILITÉS DU CPE, SOIT LA DIRECTRICE ADJOINTE

(désignée responsable de l'application du protocole et du suivi, agit à titre de ressource, de référence).

Elle est donc responsable de :

- Rencontrer avec la cuisinière les parents de l'enfant et faire le suivi à l'équipe
- Voir à l'application des mesures qui ont été adoptées et de s'assurer que chaque intervenant joue le rôle qui lui a été conféré pour la protection des enfants : responsables en alimentation, éducatrices, remplaçantes, parents
- Voir à ce que les formations en lien avec la santé des enfants et les allergies alimentaires soient à jour pour tous les membres du personnel
- Rassurer les parents de l'enfant allergique que toutes les mesures préventives sont appliquées
- S'assurer de la mise à jour des listes d'enfants allergiques et ayant des restrictions alimentaires
- S'assurer que tous les formulaires d'information portant sur l'enfant allergique soient remplis, transmis à l'éducatrice lors d'un changement de groupe et mis à jour régulièrement

RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Procéder, conjointement avec l'équipe du CPE, à l'adoption de la politique sur les allergies alimentaires
- Le CA doit donner le mandat à la direction générale de mettre en œuvre la politique de gestion des allergies et intolérances alimentaires ainsi que les procédures qui y sont rattachées
- Dans le cadre d'une amélioration, continue de nos pratiques et/ou si des lacunes sont détectées dans notre prise en charge des allergies, le CA devra revoir sa politique d'allergie et apporter les améliorations nécessaires afin de veiller à la santé et à la sécurité des enfants allergiques

UN INCIDENT/ACCIDENT SURVIENT... QUE FAIRE?

La procédure à suivre en cas de réaction allergique doit être connue de tout le personnel du CPE et régulièrement rappelée, car, en cas d'urgence, il faut savoir quoi faire! En début d'année, un rappel de la procédure à suivre sera fait à l'ensemble du personnel lors de la première réunion d'équipe. À ce moment, les enfants souffrant d'allergies sont nommés.

En cas de contact avec un allergène, les parents seront contactés par la direction ou la personne responsable en cas d'absence de la direction.

PROTOCOLE D'INTERVENTION ET MARCHE À SUIVRE EN CAS DE RÉACTION ANAPHYLACTIQUE

ENFANTS CONNUS À RISQUE D'ANAPHYLAXIE

Suivre le plan d'urgence prévu par le médecin, ou :

1) Administrer immédiatement l'épinéphrine, dès les premiers symptômes (même légers) lorsqu'il y a eu ou qu'on soupçonne qu'il y a eu contact avec un allergène.

- Faire l'injection dans le muscle de la cuisse, sur le côté extérieur, légèrement vers l'avant
- Faire coucher l'enfant sur le dos
- En cas de difficulté respiratoire, l'asseoir et surélever les jambes
- Lors de vomissement, le coucher sur le côté
- Éviter de bouger ou de lever l'enfant
- Si deux adultes sont présents, le second devrait immédiatement contacter le 9-1-1
- Si l'intervenant est seul, il doit faire l'injection et contacter le 9-1-1 par la suite

2) Contacter le 9-1-1. Dites qu'un enfant fait une réaction anaphylactique et demandez une ambulance immédiatement.

3) Une deuxième, et dernière dose peut être donnée :

- Cinq (5) minutes suivant la première dose si l'état de l'enfant s'est aggravé (des signes ou symptômes s'additionnent)
- Dix (10) minutes suivant la première dose si l'état de l'enfant ne s'est pas amélioré (signes ou symptômes de même intensité) et que les ambulanciers ne sont pas encore sur place.
- Une respiration laborieuse ou une perte de conscience de l'enfant sont des signes que la réaction n'est pas maîtrisée.

IMPORTANT : dans le cas où il faudrait utiliser un auto-injecteur d'épinéphrine d'un autre enfant pour une deuxième dose, les parents doivent être avisés et l'enfant sera amené en ambulance avec l'enfant qui fait une réaction. Cette action est dans une vision préventive, car le CPE n'est plus en mesure d'assurer la sécurité de cet enfant.

4) Noter le nombre de doses et l'heure d'administration, ainsi que l'évolution des signes et symptômes.

5) Faire transporter l'enfant en ambulance au centre hospitalier le plus proche et l'accompagner

6) Aviser les parents ou les responsables de l'enfant. Après l'injection une supervision médicale en milieu hospitalier est absolument nécessaire, le plus tôt possible après l'injection d'épinéphrine, même si les symptômes sont légers ou se sont atténués, et ce, pour un minimum de 4 à 8 heures après l'injection. Certaines personnes peuvent avoir besoin d'injections supplémentaires et de certains traitements de soutien (autres médicaments, oxygène, etc.), les symptômes pouvant réapparaître plusieurs heures après l'exposition initiale à l'allergène.

Annexe A



Mise à jour: _____

Fiche d'identification de l'enfant pour les allergies et intolérances

Nom de l'enfant:

Groupe:

Fréquentation: Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Allergies

Prévention

Intolérance

Restriction

Photo de l'enfant

Aliments à éviter

Aliments de substitution

Réactions aux insectes et mesures de protection

Médicaments à éviter

Autres particularités



Fiche santé de l'enfant

Mise à jour 09/03/2022

Photo de
l'enfant

NOM DE L'ENFANT : _____

DATE DE NAISSANCE : Jour ____ Mois ____ Année ____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONES : _____ Résidence

_____ Travail

_____ Cellulaire

ASTHMATIQUE : Oui Non

ASSURANCE MALADIE : _____

LISTE D'ALLERGIES : (Connues et diagnostiquées par un spécialiste des allergies)

LISTE D'INTOLÉRANCES : (Connues et diagnostiquées par un médecin membre du Collège des médecins du Québec ou un spécialiste des allergies)

LISTE DE CE QUE L'ENFANT NE PEUT BOIRE OU MANGER POUR UNE RAISON MÉDICALE : (Connues et diagnostiquées par un médecin membre du Collège des médecins du Québec ou un spécialiste des allergies)

LISTE DES SOUPÇONS D'ALLERGIES : (Diagnostiqués par un médecin membre du Collège des médecins du Québec)

Ex. : Épinéphrine prescrite en prévention pour piqures d'insectes

EXPLIQUER LA CONDITION PARTICULIÈRE DE L'ENFANT (réactions, traitement, suivi médical, commentaires, etc.)

- Épipen**
- Benadryl**
- Autre médicament :** _____

À cocher par le parent S.V.P.

- Certificat médical d'un spécialiste des allergies
- Certificat médical d'un médecin membre du Collège des médecins du Québec
- J'ai apporté la médication nécessaire (avec prescription médicale)
- J'ai rempli le formulaire *Autorisation parentale pour l'administration d'un médicament dans Amisgest*
- J'ai complété avec le médecin le *Plan d'urgence pour l'anaphylaxie*
- J'ai informé l'éducatrice de mon enfant
- J'ai discuté de la condition particulière de mon enfant avec la personne responsable de l'alimentation.

À cocher par la direction du CPE (les originaux des documents sont au dossier de l'enfant)

- Copier le certificat du spécialiste des allergies (Dossier de l'enfant, local et cuisine)
- Copier le certificat du médecin membre du Collège des médecins du Québec (Dossier de l'enfant, local et cuisine)
- Vérifier dans Amisgest le formulaire *Autorisation parentale pour l'administration d'un médicament*
- Remet à l'éducatrice le *plan d'urgence pour l'anaphylaxie* pour l'afficher dans le local

- Afficher près du Plan d'urgence pour l'anaphylaxie, l'affiche Comment utiliser l'épinéphrine*
- Copier Fiche d'identification de l'enfant allergique* (cuisine et local)
- Ajouter l'information aux registres des allergies de chaque local, à la cuisine, dans le bureau de la DG et de la DAP*

Signature _____

Date _____



Centre de la Petite Enfance Les Globules

1585 Mtée Sainte-Thérèse, Saint-Jérôme (Québec) J5L 2L2
Tél.(450)565-3271 Courriel : pedagogie@cpelesglobules.ca
Fax : (450) 565-8323

CERTIFICAT MÉDICAL : RÉACTIONS ALIMENTAIRES

(SVP, écrire visiblement)

Nom et prénom de l'enfant : _____

Date de naissance : _____

RECOMMANDATIONS MÉDICALES (à remplir par le médecin)

Je recommande d'éviter les éléments suivants :
Entourez s'il s'agit (A)d'allergie, (IA) d'intolérance alimentaire ou de (MP) mesure préventive.

ALIMENTS :

RÉACTIONS

| | | | | |
|---|----|----|-------|-------|
| A | IA | MP | _____ | _____ |
| A | IA | MP | _____ | _____ |
| A | IA | MP | _____ | _____ |

MÉDICAMENTS:

RÉACTIONS

| | | | | |
|---|----|----|-------|-------|
| A | IA | MP | _____ | _____ |
| A | IA | MP | _____ | _____ |
| A | IA | MP | _____ | _____ |

ENVIRONNEMENT:

RÉACTIONS

| | | | | |
|---|----|----|-------|-------|
| A | IA | MP | _____ | _____ |
| A | IA | MP | _____ | _____ |
| A | IA | MP | _____ | _____ |

SYMPTÔMES À SURVEILLER (cochez)

-] **La peau** – démangeaison, sensation de chaleur et rougeur, urticaire, enflure ;
-] **Les yeux** – démangeaison, rougeur, larmolement, enflure;
-] **Le nez** – écoulement, éternuements, démangeaison, congestion;
-] **La gorge** – démangeaison, enflure, serrement, difficulté à avaler, modification de la voix, voix rauque;
-] **Les poumons** – toux, respiration bruyante, respiration rapide et difficulté, sifflements, essoufflement, douleur ou serrement à la poitrine;
-] **Le cœur et la circulation** – couleur pâle ou bleutée, perte de conscience, étourdissement, vertige;
-] **Le système digestif** – nausées, vomissements, douleurs ou crampe, diarrhées;
-] **Autre** – mal de tête, anxiété, peur de mourir de façon imminente, sentiment de détresse.

PLAN D'INTERVENTION LORS D'UNE RÉACTION ALLERGIQUE EN MILIEU DE GARDE

-] Plan individualisé à fournir
-] Plan ci-dessous :
 1. **Administrer immédiatement l'adrénaline** (Épipen, Twinject) dès les premiers symptômes lorsqu'il y a eu ou qu'on soupçonne qu'il y a eu contact avec un allergène. Administrer une deuxième dose après 10-15 minutes ou avant, si les symptômes persistent ou s'aggravent.
 2. **Appeler 9-1-1**. Dites que l'enfant fait une réaction allergique et demandez une ambulance.
 3. **Rendez-vous à l'hôpital le plus proche**, même si les symptômes sont légers ou se sont atténués.
 4. **Communiquez avec une personne à aviser en cas d'urgence**.

PRESCRIPTION MÉDICALE

| Médicament | Dose | Voie d'administration | Quand le donner |
|------------|------|--------------------------|-----------------|
| | | | |
| | | | |

Port du bracelet médical recommandé : oui [] non []

Disponibilité de l'auto-injecteur recommandé oui [] non []

Nom du médecin : _____ **Date :** _____

Signature : _____ **Numéro de pratique :** _____

Téléphone : () _____